

## Extrait du compte rendu de la première séance

du mercredi 13 novembre 2013

### Projet de loi de finances pour 2014

#### Culture

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire pour la création et la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture.

M. Pierre-Alain Muet, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire*. Dans un cadre budgétaire très contraint, j'y reviendrai, je me félicite de l'attention que vous avez portée, madame la ministre, au soutien des réseaux de création, à la diffusion des œuvres, à une meilleure irrigation des territoires et au développement des arts plastiques.

Il existe une attente forte dans les milieux culturels à l'égard du projet de loi sur la création artistique que vous avez évoqué, qui étend en quelque sorte l'engagement de campagne du Président de la République concernant le spectacle vivant à l'ensemble de la création artistique.

S'agissant du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », je salue l'effort réalisé en faveur de l'enseignement supérieur culturel et l'ambition du programme d'éducation artistique et culturelle à l'école.

L'inscription de l'éducation artistique et culturelle dans la loi pour la refondation de l'école et la circulaire instituant la notion de parcours d'éducation artistique et culturelle donnent une dimension essentielle au développement de la pratique artistique dès le plus jeune âge.

L'éducation artistique et culturelle est un merveilleux sésame offert à toutes les formes d'intelligence. Quand on voit travailler les équipes artistiques avec les enfants des écoles, on mesure pleinement ce que représente ce contact direct entre l'enfant et l'artiste.

Cette éducation artistique reconnaît enfin que les artistes, comme les scientifiques, ont non seulement une mission de création, mais aussi de transmission. C'est pourquoi il me paraît important, pour les intermittents du spectacle, d'augmenter le volume d'heures d'enseignement pouvant être assimilées à des heures travaillées au titre de l'annexe 10, comme le suggère l'excellent rapport de la mission d'information commune sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques de Jean-Patrick Gilles et Christian Kert.

S'agissant du CNC, Centre national du cinéma et de l'image animée, après le prélèvement de 150 millions d'euros intervenu en 2013, un nouveau prélèvement de 90 millions est prévu

pour 2014. J'ai eu l'occasion de rappeler, lors du débat sur la première partie du projet de loi de finances, que ces taxes affectées ne sont pas des impôts d'État, mais une mutualisation du financement de la création par les usagers du secteur.

...C'est pourquoi le Gouvernement a eu raison de ne pas en plafonner le montant, car ces taxes n'ont aucune raison d'être durablement affectées au budget général – et c'est un vice-président de la commission des finances qui le rappelle. Elles ont vocation à être rétrocédées sous la forme d'un ajustement des taux ou d'un élargissement du financement de la création du secteur.

Le même raisonnement s'applique au prélèvement exceptionnel, qui d'une part devrait rester exceptionnel et d'autre part devrait être principalement affecté au secteur culturel – je me souviens à cet égard de la discussion de l'an dernier avec le président de la commission des affaires culturelles – comme cela se fera heureusement en partie, mais en partie seulement, en 2014 au profit de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles.

Je termine par quelques considérations sur le budget de la culture. **Les financements alloués à la culture constituent des investissements fondamentaux, au même titre que ceux consacrés à l'éducation, à l'enseignement supérieur ou encore à la recherche.**

...C'est cette conception qui avait conduit au doublement du budget de la culture dans les quatre premières années de la présidence de François Mitterrand et à son augmentation sous tous les gouvernements de gauche précédents.

... En outre, une partie importante des dépenses culturelles, et notamment celles qui concernent le spectacle vivant, sont soumises à ce que les économistes appellent **la loi de Baumol**. Les gains de productivité y sont par nature quasiment inexistants : **la représentation du Médecin malgré lui ou l'interprétation de la Flûte enchantée nécessitent à peu près la même quantité de travail aujourd'hui qu'il y a plusieurs siècles, alors même qu'on produit vingt fois plus de biens aujourd'hui en une heure de travail dans le secteur industriel et que les salaires ont augmenté dans les mêmes proportions.** En d'autres termes, ce secteur est confronté par essence à des coûts croissants, de sorte qu'on ne peut le préserver qu'en acceptant un financement public non seulement important, mais aussi croissant.

Je n'ignore certes pas la nécessité du redressement des comptes publics, et j'ai approuvé la réduction forte et sélective des dépenses publiques...conduite depuis deux ans par le Gouvernement, bien plus pertinente que le rabot uniforme du gouvernement précédent.

...C'est précisément au nom de cette sélectivité que je plaide inlassablement pour que le budget de la culture soit sanctuarisé, au même titre que celui de l'éducation et de la recherche.

**...La baisse du budget de la culture représente une goutte d'eau dans l'océan des déficits hérités de l'ancienne majorité. Mais cette goutte, minuscule à l'échelle de nos déficits, peut avoir des effets dommageables sur la créativité de notre pays.** Quand André Malraux défendait en 1966 dans cette assemblée la généralisation des maisons de la culture dans l'ensemble des départements, il eut cette comparaison : « Mesdames et messieurs, ce que je vous demande, c'est vingt-cinq kilomètres d'autoroute ».

**Prolonger sur plusieurs années, la baisse du budget de la culture serait un non-sens économique. C'est pourquoi je souhaite que le prochain budget marque un net changement d'orientation dans ce domaine.**

...En conclusion, je salue votre action, madame la ministre, pour préserver dans un cadre aussi contraint l'essentiel des missions de votre ministère et je donne un avis favorable au vote des crédits de la mission « Culture ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)